

---

# INVENTAIRE APRES DECES HENRY ETIENNE DEVIENNE

---

Minutier Central des Notaires de Paris  
Cote MC/ET/XCIV/424  
Notaire : maitre Aubert

## Eléments chronologiques

---

Henri Etienne Devienne est décédé dans sa maison d'habitation à La Chapelle le 31 juillet 1776

L'inventaire débute le 3 mai 1777, à la Chapelle, rue principale, dans une maison appartenant à la demoiselle Robin où Henri Etienne Devienne habitait avec sa femme

Terminé le 28 juillet 1777

## Participants

---

Inventaire fait à la requête et en présence de

- **Marie Thérèse Lebois Duclos**, veuve d'Henri Etienne Devienne, en communauté de biens avec lui, habitant à La Chapelle
- **Marie Thérèse Devienne**, épouse de Jacques Bérard, habitant rue du Puits paroisse Saint Paul à Paris, autorisée par son mari
- **Angélique Perette Devienne**, veuve de Jean Poitevin, habitant rue de Bourbon faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice à Paris.

Les deux sœurs Devienne sont les deux seules héritières de leur père Henri Etienne

Témoins : **Laurence Leblanc**, domestique du couple Devienne – **Antoine Formel**, domestique, époux de Laurence Leblanc – **Guillaume Castre**, étudiant en chirurgie

Commissaire priseur chargé de la valorisation de l'inventaire **Jean Mauve Pignier**

## Eléments principaux de l'inventaire

---

- Document daté 21 juillet 1766 signé Henry Dubessy de Neuville, directeur des Postes à Soissons, qui reconnaît avoir reçu au nom et comme fondé de pouvoir d'Henri Devienne la somme de 1000 livres reçus de la Présidente de Montigny pour le remboursement en principal d'une rente mentionnée en une sentence obtenue contre elle. Henri Dubessy de Neuville a promis le payer de cette somme plus intérêts au 1<sup>er</sup> mars prochain, soit 1<sup>er</sup> mars 1777
- Expédition du contrat de mariage entre Henri Devienne et Marie Thérèse Lebois Duclos devant maitre Lechanteur le 17 juin 1731 – les grandes lignes financières du contrat de mariage sont reprises dans l'inventaire

- Reconnaissance sous seing privé daté 1<sup>er</sup> janvier 1772 au profit d'Henri Devienne, de la somme de cinq cent livres payable à sa demande, signée Soulain
- Expédition d'un contrat de constitution de deux cent soixante quinze livres de rente perpétuelle sur les aides et gabelles à prendre en celles créées en juin 1720 au profit de Geneviève Crelot passé devant De Mahault notaire le 24 janvier 1720 – Grosse du titre de renouvellement, devant maître Le pot d'Auteuil–daté 2 octobre 1766
- Second contrat de rente de six cent vingt cinq livres sur les aydes et gabellesde Geneviève Crelot, daté 18 octobre 1720, notaire de Mahault, et titre nouvel délivré par notaire Le Pot d'Auteuil daté 2 octobre 1766
- Ampliation d'un contrat de rente du 18 octobre 1720 devant Mahaut aussi pour 625 livres de rentes, et titre nouvel passé devant Le Pot d'Auteuil le 2 octobre 1766
- Ampliation d'un titre de rente de cinquante livres passé le 24 janvier 1720 devant Mahaut et titre nouvel passé le 2 octobre 1766 devant Le Pot d'Auteuil
- Ampliation d'un contrat de rente passé devant De Mauhault le 24 decembre 1720 pour 400 livres de rente et titre nouvel devant Le Pot d'Auteuil le 2 octobre 1766
- Copie délivrée par maître Le Pot d'Auteuil d'un original de quittance daté du 21 août 1723 enregistrée par monsieur Perroton au Contrôle général des finances le 8 fevrier 1724 au profit du couple de Valossière pour une rente perpetuelle de 460 livres sur les tailles de la généralité de Paris, et titre nouvel délivré par Le Pot d'Auteuil le 30 janvier 1767 au profit de Marie Thérèse Lebois Duclos
- Contrat de mariage de Jean de Valossières et Geneviève Crelot passé devant maître Sainfray le 3 avril 1696
- Expédition du testament de Geneviève de Valossière et de l'acte de délivrance du legs, datés et énoncés dans l'inventaire fait dans le contrat de mariage de Henri Devienne et Marie Thérèse Lebois Duclos, et acte de notoriété devant Me Prevost le 18 août 1763 justificatif des héritiers de Jean de Valossières
- Quadruple original d'un écrit sous seing privé daté 19 mai 1740 contenant le partage fait entre **Philippe François Devienne**, prêtre curé de Brasles (02), en son nom et fondé de procuration d'Henri Etienne Devienne, son frère, demoiselle **Marie Marguerite Devienne**, directrice des Postes de Soisson et demoiselle **Marie Anne Devienne** fille majeure, des biens de la succession de Demoiselle LeClerc, leur mère décédée vevue du sieur Etienne Devienne Directeur des Postes de la ville de Soissons, dont ils étaient seuls héritiers chacun pour un quart. Mentionne 15 à 16 essains en terres labourables dans le terroir de Croustoy et de Jaulzy ( dans l'Aisne )
- Double original d'un acte sous seing privé du 8 juin 1768 signé Devienne prêtre et doyen contenant l'inventaire fait entre Philippe François Devienne prêtre et Henri Etienne Devienne, seuls héritiers chacun pour moitié de Demoiselle Marie Marguerite Devienne leur sœur, des biens et effets de sa succession, titres et papiers
- Expédition du testament olographe de Philippe François Devienne fait à Brasles le 15 janvier 1770, copie notaire royal ? à Château Thierry, insinué à Château Thierry le 15 mai 1770 par lequel son frère Henri est son héritier
- Contrat de rente en date du 23 février 1752 en faveur de François Devienne passé devant maître Pothis notaire à Château Thierry
- Reconnaissance de dette sous seing privé en date du 14 décembre 1752 pour une somme de 2000 livres en faveur de madame devienne directrice des postes de soissons
- Original d'un acte sous seing privé daté du 16 juillet 1764, reconnaissance de dette de la famille Laujon en faveur d'Henri Devienne et son épouse d'un montant de 1225 livres, , selon arrêt d'ordre entre les créanciers du 14 décembre 1758 à Paris, affaire Rollet de Vieux Pont

- Cinq pièces concernant la succession **Rollet de Vieux Pont**, succession vacante et procès, pour laquelle Henri Devienne et sa famille représentait une créance de 12 000 livres, document du 14 juillet 1752 devant le notaire Boulard et arrêt d'ordre en date du 14 décembre 1758
- Acte passé devant le notaire Rabouine le 4 juin 1736, dans lequel Jean Mathurin Goret de Fontenay abandonne son héritage à sa sœur Anne Angélique
- Expédition du contrat de mariage du couple Lebois Duclos passé devant Goudin notaire à Paris le 21 décembre 1707
- Renonciation par la demoiselle Duclos en qualité de tutrice de ses enfants à la succession de leur père
- Extrait de l'inventaire fait après le décès de la demoiselle Duclos par Maître Quinquet notaire le 9 novembre 1747
- Expédition d'un acte passé devant Me Jourdain notaire à Paris le 19 août 1772 entre Henri Devienne et sa femme d'une part et les Poitevin et les Bérard d'autre part, contenant une vérification des comptes des sommes dues à titre de dot pour les filles Devienne
- Expédition du contrat de mariage de Jean Poitevin et Angélique Perette Devienne devant Quinquet notaire à Paris le 5 juin 1753
- Courriers et procuration à Mr Joseph Garrigues, curé de la paroisse de Gland dans l'Aisne, arrondissement de Château Thierry
- Comptes de la recette des ports et paquets de l'année 1737 à l'année 1767 pour la demoiselle Devienne directrice des postes à Soissons
- Petit cahier contenant les rentes dues à Henri Devienne concernant les successions de leurs sœurs Marie Marguerite Devienne et Anne Marie Devienne, et de son frère François Philippe Devienne curé de Brasles, décédé le 14 mai 1770. Rentes perpétuelles dont les titres sont entre les mains de monsieur de Neuville

A la fin de l'inventaire, Thérèse Lebois Duclos déclare avoir reçu de monsieur de Bessy de Neuville la somme de 1000 livres. Elle a aussi reçu depuis le décès une somme de 750 livres correspondant à des arrérages de la pension de son mari comme ancien directeur des postes, et elle a payé pour le convoi de son mari 160 livres

Tous les titres et papiers sont laissés à la veuve, Marie Thérèse Lebois Duclos